



La protection des données personnelles dans le secteur médico-social : une organisation et des pratiques conformes au RGPD

1 jour

16 septembre 2021 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

INTERVENANT : Pascal LEFEBVRE –
Formateur – Juriste et DPO

**PUBLIC(S), PREREQUIS &
MODALITES D'ACCES A LA
FORMATION :**

Formation ouverte à toute personne
Equipes de direction, Responsables
des systèmes d'information...

Pour toutes les personnes en
situation de handicap, l'Uriopss
Hauts-de-France a la possibilité
d'adapter, dans la mesure du
possible, les conditions d'accueil ainsi
que le contenu de la formation en
fonction du handicap. **N'hésitez pas
à nous faire part de vos besoins
éventuels** à l'adresse mail suivante :
m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 300 €/j

LIEU : URIOPSS HDF - LILLE

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (80%) et
exercices pratiques – mises en
situations (20%)

Utilisation de nombreux supports
pour faciliter les échanges et les
interactions.

Ressources pédagogiques mises à
disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation**
sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation des acquis en cours de
formation :
- Evaluation de la satisfaction des
stagiaires en fin de formation

CAPACITE MAXIMUM :

12 personnes

CONTEXTE :

La protection des données personnelles de tous les acteurs de
l'accompagnement représente aujourd'hui un enjeu crucial et une opportunité
unique pour l'ensemble des gestionnaires et organismes médico-sociaux.

Enjeu crucial, car depuis le 25 mai 2018 le nouveau règlement général sur la
protection des données de l'Union européenne appelé « RGPD » a fait de la
protection des données personnelles un droit fondamental de tous les citoyens
de l'Union européenne, entraînant des responsabilités renforcées et des
sanctions alourdies.

Opportunité unique, car cette refonte de la protection des données
personnelles, en plus d'enrichir le champ de la bienveillance, en réinterroge
les contours et offre aux organismes un nouveau levier d'amélioration de la
qualité du service rendu.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître l'évolution réglementaire européenne et française pour en
identifier les enjeux pour le secteur médico-social
- Appréhender et prioriser les actions à mettre en œuvre pour s'engager
dans une protection efficiente des données personnelles
- Connaître les exigences de la CNIL pour y répondre

DEROULE DE FORMATION :

- Le droit fondamental à la protection des données personnelles : son sens
et ses enjeux
 - une obligation ancienne en évolution : de la « déclaration préalable »
de la loi Informatique et Liberté à la « responsabilisation » du RGPD,
la place du secteur médico-social dans la loi « LIL3 »
 - notions clés, nouvelles règles : données personnelles et données
sensibles, le traitement licite des données personnelles, droits des
personnes concernées, responsables du traitement et responsables
conjointes, la question de la sous-traitance, protection dès la
conception et par défaut
 - les risques pour les organismes : contrôles de la CNIL présents et à
venir, amendes administratives, responsabilités civile et pénale
 - les opportunités pour les organismes : un nouvel axe de bienveillance
et de questionnement éthique, l'impact sur les droits fondamentaux
des usagers, le renforcement de la qualité du service rendu
- Engager la démarche d'amélioration continue : se mettre en conformité et
sécuriser les pratiques
 - les acteurs de la mise en conformité : pilotage et mise en œuvre
du projet, place et rôle du délégué à la protection des données.
 - l'audit initial de conformité : principe, analyse documentaire,
analyse des pratiques.
 - le projet de mise en conformité : cartographie et registre des
traitements, analyse d'impact sur la protection des données,
inclusion de la démarche